



## Recours communiqués de presse mensongers

-----  
Par Copiz

Bonjour, ENEDIS et les services publics ont communiqué des articles mensongers au sujet de la coupure des ballons d'eau chaude l'hiver dernier et j'aimerais savoir quel recours nous pouvons avoir afin que ce genre de pratique disparaisse.

Pour résumer, les articles indiquaient qu'ENEDIS pourrait suspendre le déclenchement automatique des ballons d'eau chaude en cas de tension sur le réseau alors que dans les faits, cela a été effectué tous les jours. De plus, difficile de justifier qu'il y a eu une tension sur le réseau lorsque depuis le début de l'année 2023 la France a été exportatrice nette entre 850 et 2950 GWh par mois entre janvier et avril.

De même ces articles indiquaient que l'enclenchement habituel entre 12h et 14h serait basculé entre 23h et 8h. Or, il n'y a pas eu de bascule mais une simple suppression.

Enfin, la mesure ne devait pas avoir d'impact sur le confort. Cela a peut être été dû à notre chauffe eau en steatite mais j'ai passé des mois à me raser à l'eau tiède, nous nous sommes auto-confinés pour enclenché manuellement le chauffe eau le week end; en semaine nous travaillions et malheureusement pour nous, pas à la maison. Clairement, si; notre confort a été impacté.

Nous avons bien évidemment contacté ENEDIS et EDF mais je vais vous faire grâce de la mascarade que ça a été. Nous sortons tout juste de la médiation avec le médiateur national de l'énergie (SOLLEN) qui se dit incompetent pour traiter le sujet. Quand à l'association UFC que choisir, ils n'ont pas daigné répondre à notre message (envoyé il y a 1 mois).

Bref, nous ne cherchons pas la gloire ni l'argent mais nous estimons que ces méthodes sont abjectes et visiblement, à ce jour, en France, il semble possible de mentir et de manquer à ses devoirs en toute impunité. Ou sont les droits du citoyens, notamment les droits-libertés et les droits-créances? où sont les principes de service public?

Pour conclure, nous sollicitons votre aide pour connaitre la démarche à suivre et pour savoir si nous allons vers une bataille perdue d'avance ou si notre cri du coeur peut aboutir.

Nous sommes bien entendu ouverts à tout collectif sur le sujet.

En vous remerciant par avance.

Cordialement

-----  
Par isernon

bonjour,

indiquer que RTE a exporté de l'électricité ce début d'année 2023 ne signifie pas que pendant la même période RTE n'a pas été obligé d'importer de l'électricité.

dans la même journée et au même instant, RTE importe et exporte de l'électricité, ainsi aujourd'hui à 18h30, RTE exportait 9106 MW et importait 2100 MW.

voir ce communiqué d'ENEDIS :

[url=https://www.enedis.fr/sites/default/files/documents/pdf/cp-enedis-ne-coupera-pas-les-ballons-d-eau-chaude.pdf]https://www.enedis.fr/sites/default/files/documents/pdf/cp-enedis-ne-coupera-pas-les-ballons-d-eau-chaude.pdf[url]

salutations

-----  
Par Copiz

Bonjour, merci pour votre réponse mais c'est pour cela que j'ai précisé exportatrice NETTE.

Ces valeurs communiquées par RTE tiennent justement compte de l'export brut et de l'import. En 2022, la France

exportait toujours de l'électricité mais elle en importait plus qu'elle n'en exportait. En 2023, c'est l'inverse. Elle est donc exportatrice NETTE d'électricité.

Pour le lien, je ne comprends pas. C'est effectivement le communiqué d'ENEDIS dont je parle mais je ne comprends pas le rapport avec l'export net.

Pour le communiqué des services publics, il a été retiré depuis mais j'en ai gardé une copie. C'est sur ce dernier qu'il était mentionné que c'était uniquement en cas de tension sur le réseau. Si je peux ajouter un pièce jointe, je veux bien la joindre. Le communiqué était à cette adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16007>

cordialement

-----  
Par isernon

comme l'électricité n'est pas stockable, RTE peut être exportateur net d'électricité pour l'année 2023, mais en a quand même importer depuis le début de l'année pour passer des pointes ou pour d'autres raisons techniques.

-----  
Par Copiz

voici le lien pour votre les données mensuelles communiquées par le gouvernement :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/catalogue?page=datafile&datafileRid=691526bb-4148-4f34-b465-4d5223a0172c>

Il faut regarder la colonne #QSOLI\_ELE. Ce qui est négatif indique ce qui est exporté (en GWh). Ce qui est positif, importé.

cordialement

-----  
Par Copiz

Si je comprends bien, vous voulez que je me paluche les données en temps réel !

Même si vous n'avez pas tort dans l'absolu, ça me semble un peu tiré par les cheveux de dire qu'ils sont capables d'exporter autant d'énergie mais d'en manquer à certaines heures !

Ou alors, vous ne semblez pas avoir une opinion positive de leur compétence de gestion .

cdlt

-----  
Par Copiz

Par acquis de conscience je suis tout de même allé vérifier vos propos. Il s'avère qu'il existe depuis le 1/9/22 un outil appelé "écowatt" qui, pour reprendre les propos de RTE est une "météo de l'électricité" sur laquelle il est possible de voir pour chaque heure de chaque jour la criticité de notre consommation sur le réseau.

On peut exporter ces données Sur le site du gouvernement, à l'adresse :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-du-signal-ecowatt-a-partir-du-01-09-2022/>

Il n'y a eu aucune alerte à aucune heure d'aucun jour depuis la création de l'outil.

cdlt

-----  
Par isernon

vous pouvez aller voir l'application RTE qui donne beaucoup de renseignement en temps réel sur les échanges d'électricité de RTE avec les pays européens frontaliers